

Comme l'an dernier (et normalement en 2011), un effort de 1,8 milliards d'euros a donc été fourni.

Nicolas Sarkozy s'y était engagé. Cette somme inclut également la hausse des "financements innovants" : les partenariats publics-privés en faveur de l'immobilier universitaire (+420 millions d'euros) et les intérêts dégagés dans le cadre de l'Opération campus (+164 millions d'euros).

Des mesures en faveur des carrières et du pouvoir d'achat

A quoi va être dédié ce budget ? Tout d'abord, "à renforcer l'attractivité des carrières". Valérie Pécresse l'a assuré : "en 2010 et 2011, tous les emplois seront maintenus".

Par ailleurs, 263,5 millions d'euros supplémentaires devraient être accordés, dont 133,5 millions d'euros pour des améliorations concrètes de carrière et de pouvoir d'achat : chantier carrières, hausses de salaires, bonus destiné aux universités autonomes (+12 millions d'euros, 10 % de bonus de prime), pérennisation des 45 000 € de compensation pour les emplois non remplacés en 2009.

Les salaires des jeunes maîtres de conférences seront, par exemple, augmentés de 12 à 25 %. La prime annuelle de responsabilité pédagogique, d'un montant de 500 € à 1 500 € en moyenne aujourd'hui, doit passer à une somme comprise entre 3500 € et 15 000 €. Une nouvelle prime d'excellence scientifique (entre 3500 et 15 000 € – donc alignée sur la prime de responsabilité pédagogique – voire 25 000 € pour les grands prix) doit également être créée. Celle-ci concernerait 20 % des chercheurs et enseignants-chercheurs. Le nombre de promotions devrait également augmenter (+154 % chez les maîtres de conférences hors classe entre 2007 et 2011).

La recherche progresse, malgré la crise

Deuxième objectif du ministère : "soutenir la réforme de la recherche". Ainsi, la recherche pourrait hériter d'une enveloppe supplémentaire de 804 millions d'euros, dont 206 millions d'euros pour les organismes publics (+2,5 % en moyenne). Pour dynamiser la recherche privée, Valérie Pécresse compte sur le crédit impôt recherche (+530 millions d'euros de dépense fiscale), "un véritable succès, un catalyseur pour l'après-crise, un stabilisateur".

Immobilier : "le retard rattrapé"

Le budget 2010 prévoit 995 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement supérieur.

Selon la ministre, l'Etat devrait dépenser 9511 € par étudiant en 2010 (+ 379 € par rapport à 2009).

Le plan "Réussir en licence" se poursuit avec 66,5 millions d'euros en plus. La vie étudiante bénéficie d'un petit effort de 33 millions d'euros. À propos du logement, "l'objectif Anciaux – 7000 chambres réhabilitées et 5000 chambres construites par an – n'est pas atteint mais nous avons rattrapé le retard", indique Valérie Pécresse. 8412 réhabilitations et 3639 constructions sont attendues en 2009-2010. En outre, la ministre a assuré que les 5 milliards prévus pour l'Opération campus seraient bien alloués d'ici dix-huit mois.

Valérie Pécresse est revenue sur le chantier jeunesse présenté mardi 29 septembre 2009 par Nicolas Sarkozy.

Elle a mis l'accent sur le RSA (revenu de solidarité active) destiné aux étudiants qui auront travaillé deux ans au cours des trois dernières années et la hausse des emplois jeunes dans les universités pour lutter contre la précarité. La ministre a également évoqué la création d'un dixième mois de bourses pour tous les étudiants boursiers commençant leur scolarité en septembre 2009 (non compris dans l'enveloppe 2010).

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, plutôt ambitieux, doit à présent être voté par le Parlement avant d'être adopté.

Valérie Pécresse veut corriger le système d'allocation des moyens des universités

"À propos du système d'allocation des moyens, quelques ajustements sont nécessaires", a indiqué Valérie Pécresse lors de la présentation de son budget 2010.

Il est ainsi prévu de revoir le modèle :

- en accordant un traitement spécifique aux universités de petite taille, au financement des IUT et des IUFM ;
- en prenant en compte l'avancée statutaire que représente la nouvelle équivalence entre travaux pratiques et dirigés ;
- en prenant en compte la situation réelle d'emplois de chaque université.